

Infos communales Saint-Médard-en-Forez

Compte-rendu du Conseil Municipal du Vendredi 25 mars 2022

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR - Laure SIRGUEY
Cédric BECKER - Céline BLONDEAU - Marc BOUTEILLE - Michel FAURE
Valentino GOFFART - Françoise MERLLIE - Cédric NICLOU - Sophie THIVILLIER

Absents et excusés :

Valérie AUBRY : Pouvoir donné à Valérie DA FONTE
Claudine FARGIER : Pouvoir donné à Céline BLONDEAU
Yves LAURANSON : Pouvoir donné à Sophie THIVILLIER

A l'ordre du jour :

- Dossier carrière de Savy dans le cadre de la révision PLU
- Bail logement Route de l'étang
- Réalisation d'un emprunt pour la station filtres plantés de roseaux au Tinchon
- Subvention d'urgence à l'association Solidarité Ukraine Plaine du Forez pour venir en aide à l'Ukraine
- Vote des taxes locales (taxe foncière sur bâti – taxe foncière sur non bâti) pour 2022
- Vote des subventions aux associations communales pour 2022
- Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2021 du budget principal et du budget annexe Assainissement
- Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe Assainissement
- Vote du budget primitif principal 2022 et du budget annexe Assainissement 2022
- Questions diverses

N'oubliez pas de
regarder l'....

Agenda!

Communal en Page 2.



On vous attend !

A vos agendas !
DATES A RETENIR

Samedi 9 avril 2022 à 19h

- Quand le théâtre s'invite sur le village avec différentes troupes, et notamment Quiproquo

Dimanche 10 avril 2022 de 8 à 19 heures

- Elections présidentielles – 1^{er} tour

Jeuudi 14 avril 2022 à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous sur le parvis de la mairie

Vendredi 15 avril 2022 à 20h

- Conférence sur les arbres

Dimanche 17 avril 2022 à partir de 14 heures

- Thé dansant organisé par le CCAS animé par Eric SERANO

Samedi 23 avril 2022

- Concert organisé par la MJC

Samedi 23 avril 2022

- Soirée du Basket

Dimanche 24 avril 2022 de 8 à 19 heures

- Elections présidentielles – 2^{ème} tour

Dimanche 1^{er} mai à 10 heures

- Commémoration du 8 mai

Mardi 3 mai à 19 heures

- Réunion publique PLU

Dimanche 8 mai 2022 à partir de 8 heures

- Marche des Moulins

Jeuudi 12 mai 2022 à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous sur le parvis de la mairie



Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, a demandé à son Conseil Municipal de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir :

- Subvention d'urgence à l'association Solidarité Ukraine Plaine du Forez pour venir en aide à l'Ukraine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Dossier Carrière de Savy dans le cadre de la révision du PLU

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le vendredi 8 janvier et que le vendredi 4 février avaient lieu deux conseils municipaux privés. C'était l'occasion de rencontrer d'une part M. Ludovic CHAUX, dirigeant de la Carrière et M. Corentin Faivre, géologue, responsable du développement de la carrière et d'autre part les riverains, le collectif contre la carrière et le collectif Bien Vivre à Saint-Galmier.

En effet, Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES a souhaité que son conseil puisse prendre la décision en ayant au préalable les tenants et aboutissants du dossier, en ayant les avis de tout le monde. Les premiers sont donc intervenus pour présenter leur dossier d'extension de la carrière et les autres personnes sont venues exposer et expliquer leur avis, les inconvénients d'une extension.

Le vote s'est fait à bulletin secret, dans une pièce isolée et à l'heure du dépouillement, les votes ont été comptabilisés : 10 bulletins contre l'extension, 5 pour et 0 abstention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de se prononcer contre l'extension de la carrière de Savy.

Bail logement Route de l'étang

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe que le locataire dans l'appartement F3, situé au numéro 7 Route de l'Etang avait donné sa dédite en date du 31 décembre 2021 pour un départ au 31 mars 2022. Suite à ce départ, il est convenu de remettre à la location cet appartement, d'une superficie de 60 m² avec un chauffage individuel électrique. Le loyer mensuel avait été fixé à 357,70 euros au 1^{er} juillet 2021 par délibération du 9 octobre 2020 et lors du conseil municipal du 5 novembre 2021, le loyer a été révisé à 359,20 sur la base de l'indice de l'IRL (Indice de Référence des Loyers).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à valider le bail avec le nouveau locataire, au montant indiqué ci-dessus.



Réalisation d'un emprunt pour la station filtres plantés de roseaux au Tinchon

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle que par délibération du 4 décembre 2020, le Conseil Municipal avait validé le projet de mise en conformité de la station d'épuration avec la mise en place d'une station d'épuration filtres plantés de roseaux au lieudit Le Tinchon. Il indique qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 110 000 euros comme inscrit dans le Budget Primitif de 2021 du budget assainissement. C'est la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes qui a été retenue, un emprunt sur une durée de 20 ans avec un taux d'intérêt de 1,87% fixe trimestriel.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de recourir à l'emprunt pour financer le projet et d'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt avec la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes.

Subvention d'urgence à l'association Solidarité Ukraine Plaine du Forez pour venir en aide à l'Ukraine

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle que depuis le 24 février, l'Ukraine est en proie à l'invasion des troupes Russes. De nombreux réfugiés ont fui ce pays pour rejoindre les pays frontaliers. Dans ce contexte international d'extrême urgence sanitaire et humanitaire, il est important que notre collectivité se mobilise.

Sur la plaine du Forez des bénévoles aidés d'élus et de partenaires économiques ont créé une association Solidarité Ukraine Plain du Forez. A l'initiative de Paul SALEN, ancien député et de Pierre-Jean ROCHETTE, maire de Boën-sur-Lignon et chef d'entreprise. Un convoi humanitaire est parti le dimanche 13 mars en direction de la frontière ukrainienne avec pour objectif d'acheminer des colis et ramener une quinzaine de familles accueillies dans la plaine du Forez.

De plus, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, en date du 23 mars, a approuvé le versement d'une aide exceptionnelle en faveur de l'association Solidarité Ukraine Plaine du Forez d'un montant de 32 000 euros correspondant à un effort financier de 50 centimes par habitant de la CCFE.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à Solidarité Ukraine Plaine du Forez, une aide financière exceptionnelle correspondant à un effort financier de 50 centimes par habitant de la commune. La subvention versée serait donc de 502 euros (1004 habitants * 0,50 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver le versement d'une aide exceptionnelle en faveur de l'association Solidarité Ukraine Plaine du Forez pour un montant de 502 euros.

Vote des taxes locales (Taxe foncière sur bâti – Taxe foncière sur non bâti) pour 2022

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle les taux votés en 2021 à savoir 31,80% pour la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et 32% pour la Taxe Foncière non Bâti (TFNB).

Pour rappel, en avril 2019, le Conseil Municipal avait **voté une diminution de 12% de la TFNB** pour aider les agriculteurs souffrant déjà de sécheresse précoce. **En juin 2020 et en avril 2021**, le Conseil Municipal avait décidé de **n'appliquer aucune augmentation** sur les taxes locales.

A titre d'information, voici les taux appliqués chez nos voisins :

TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2021		
COMMUNE	TFB	TFNB
Saint-Médard-en-Forez	31,80%	32,00%
Rivas	32,52%	32,52%
Bellegarde-en-Forez	32,89%	34,73%
Avezieux	34,85%	39,59%
Chazelles-sur-Lyon	34,88%	31,94%

Il est présenté également aux élus des simulations effectuées avec un maintien des taux de 2021 sur 2022 et avec les éventuelles augmentations de 1%, 2%, 2,5%, 3% et 4%.

Il est précisé que les charges de fonctionnement vont fortement augmenter et qu'il serait opportun de voter les taux à la hausse, proposition faite de 2,5% sur la TFB et de maintenir la TFNB au taux de 2021 afin de préserver les agriculteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité d'appliquer une augmentation de 2,5 % sur la TFB et de maintenir à l'unanimité le taux de 2021 pour la TFNB.

Vote des subventions aux associations communales pour 2022

Valérie DA FONTE, première adjointe au Maire, propose de voter les subventions annuelles accordées aux associations de la commune. Il est rappelé que le minimum est de 150 euros.

Il ne faut pas oublier que les associations donnent de l'âme et du dynamisme dans la vie du village. Peu importe leur taille, les associations jouent un rôle primordial dans les territoires en milieu rural. Effectivement, en plus de rendre des services essentiels à la population locale, elles contribuent également à l'animation du village.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'attribution de 15 600 euros sous forme de subventions aux associations du village, représentant 2% du budget communal.

Approbation des comptes de gestions et comptes administratifs 2021 du budget principal et du budget annexe Assainissement

La présentation des comptes de gestion et comptes administratifs 2020 du budget principal a été exposé par **Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES** et de **Nadine ESCOT, secrétaire générale**.

Budget principal :

Résultat de clôture de fonctionnement avec un excédent de 35 618 euros.

Service annexe « assainissement » :

Résultat de clôture de fonctionnement avec un excédent de 14 778 euros.



Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, vote à l'unanimité les comptes de gestion, les comptes administratifs de la commune et des services annexes.

Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe Assainissement

Le **Conseil Municipal** vote à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe « assainissement ».

Vote du budget primitif principal 2022 et du budget annexe Assainissement 2022

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, présente à l'assemblée le budget primitif 2021 du budget communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le budget primitif principal, proposé par Monsieur le Maire :

	Dépenses	Recettes
Section FONCTIONNEMENT	770 541,00 €	770 541,00 €
Section INVESTISSEMENT	1 101 448,00 €	1 101 448,00 €
TOTAL	1 871 989,00 €	1 871 989,00 €

Il est en de même pour le budget Assainissement approuvé à l'unanimité

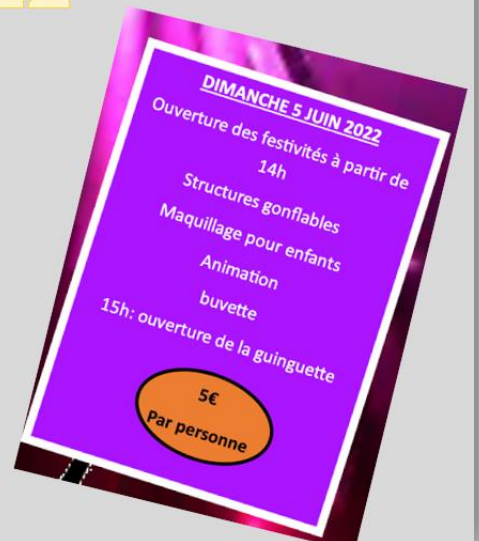
	Dépenses	Recettes
Section FONCTIONNEMENT	148 518.00 €	148 518.00 €
Section INVESTISSEMENT	383 176.00 €	383 176.00 €
TOTAL	531 694.00 €	531 694.00 €

50 ans du Comité des Fêtes les 4 et 5 juin 2022

Un évènement exceptionnel se profile pour les 50 ans du Comité des Fêtes de Saint-Médard-en-Forez Réservez d'ores et déjà ce week-end !



**50 ans du CDF
4 et 5 juin 2022**



Thé dansant au profit du CCAS



Le CCAS organise son premier thé dansant le dimanche 17 avril à partir de 14 heures à la Halle des Sports. Animé par Eric SERANO. Entrée 10 euros avec boisson chaude offerte. Buvette et d'excellentes pâtisseries vous attendent...



Elections 2022



Les élections présidentielles ont lieu les 10 et 24 avril de 8 à **19 heures**.
Les élections législatives ont lieu les 12 et 19 juin de 8 à **18 heures**.

Réunion publique

Une réunion publique aura lieu le **mardi 3 mai 2022 à 19 heures** pour la présentation des diagnostics et orientations du PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable lié à la révision du PLU, Plan Local d'Urbanisme.



Visite guidée du village de Saint-Médard-en-Forez



LES **DÉTOURS**
DE FOREZ-EST

FOREZ-EST
tourisme

VISITE DU VILLAGE DE SAINT MEDARD EN FOREZ

RDV DEVANT L'EGLISE

Jean-Paul, historien passionné par son village, vous fera découvrir sur un parcours guidé, l'histoire de Saint-Médard-en-Forez !

6€ Tarif unique
Gratuit - de 12 ans



Réservation obligatoire sur www.visites-forez-est.com

Rendez-vous **Forez**

Soirée du 23 avril, deux belles manifestations...

SAINT MEDARD EN FOREZ

Entrée 10€
Avec une boisson sans alcool comprise

CONCERT du groupe POLARIS
(reprise des titres de Metallica, Scorpions, Beatles...)
A la salle des fêtes
Le 23 avril 2022 à 20h30
Buvette sur place

Pour tous renseignements: 06.17.72.71.54 Patricia « la motarde oubliée »
06.88.57.42.47 Valérie responsable « MJC »

Saint Médard
Basket

SAMEDI 23 AVRIL 2022
à partir de 19h30 à la halle des sports

SOIRÉE DANSANTE
repas lasagnes

Tenue ou accessoire
des couleurs du club
du plus sobre
au plus farfelu accepté

Soirée placée
sous le signe de la bonne humeur
avec animation, surprises, etc...


Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :
Claire QUADRADO : 06 83 19 07 29 - Stéphane BENASSIE : 04 77 94 10 66
ou Luc VIALARON : 04 77 94 40 17

VENEZ NOMBREUX !

Faciliter l'accès aux soins des patients



Territoire Forez-Est



“ Je ressens le besoin de voir mon médecin rapidement ”

J'appelle le cabinet de mon médecin traitant

Mon médecin traitant est **DISPONIBLE** IL GÈRE LA SITUATION



Conférence sur les arbres... A ne pas manquer...

Les vieux arbres...


Les vieux arbres

Les vieux arbres sont un patrimoine vivant. Un patrimoine qui nous amène à la contemplation, qui nous rappelle des souvenirs d'enfance, qui nous apporte un véritable point d'ancrage dans nos paysages en perpétuel changement ; il nous rattache à nos ancêtres, à notre culture. Mais ces vieux arbres ne sont pas des points de repère que pour les hommes, ils le sont aussi pour toute la vie qui les entoure et ils sont aussi d'une importance cruciale pour notre avenir. Découvrons un peu cela ensemble.

Un arbre c'est pour ainsi dire une colonie de branches ou de petits arbres. En effet, chaque bourgeon a un génome légèrement différent, donc chaque branche est génétiquement différente, comme les enfants d'une même famille.

Lors d'une attaque de parasites (ex : chenilles), 90% des branches pourraient être attaquées et peut-être mourir mais 10% ne seraient pas touchées car légèrement différentes (plus de tanins, odeurs répulsives, feuilles plus épaisses...). L'année suivante l'arbre pousserait alors sur les 10% de branches non attaquées et il sera devenu résistant à ce parasite. D'année en année l'arbre devient de plus en plus résistant aux maladies, aux parasites, aux sécheresses, aux grands vents etc.

Une caractéristique intéressante des arbres, c'est que tout le savoir accumulé pendant leur vie (ex : la résistance à certains ravageurs, à des conditions météo extrêmes...) va être inscrit dans leurs graines. Ainsi les arbres issus de ces graines seront mieux armés et mieux adaptés à leur environnement. Une graine issue d'un arbre de 80 ans n'aura pas le même savoir transmis qu'une graine issue d'un arbre de 200 ans. Ce dernier aura un système immunitaire bien plus grand. D'où



l'importance de garder les arbres les plus vieux, ils sont comme une réserve de savoir et de résistance. D'ailleurs dans la forêt on trouve de vieilles souches gardées en vie par les arbres voisins pour conserver (on suppose) ce savoir précieux.


Mais ce n'est pas tout. Un arbre est souvent connecté avec la vie du sol, notamment avec des champignons. La nuit la sève de l'arbre descend dans les champignons qui sont eux même connectés avec d'autres arbres et arbustes. Cette sève contient des informations enregistrées pendant la journée : par exemple une attaque de pucerons sur une branche et la parade qui a réussi à parer cette attaque. Tous les végétaux connectés à cet arbre par l'intermédiaire de ce champignon vont recevoir cette information et ainsi pouvoir se défendre contre les pucerons. Les vieux arbres étant les plus connectés avec les champignons, ils diffusent donc plus d'informations et régulent ainsi leur écosystème.

Plus étonnant encore, il a été calculé et répertorié que les arbres conservent dans leurs branches et troncs, une petite quantité de ravageurs mais aussi de prédateurs de ces derniers. Cela lui permet de garder toujours un contrôle des ravageurs ; contrôle qui profite aux végétaux alentours. Il a été calculé qu'un arbre gagne 30% de biodiversité (au niveau des insectes) en plus tous les 100 ans. Vous imaginez l'importance d'un arbre de 600 ans pour l'environnement proche de celui-ci.

Vous l'aurez compris, ces arbres sont des trésors pour la vie et ils nous réservent encore de nombreux secrets. A nous d'en être les gardiens et de les transmettre aux futures générations.

Ecrit par J. Viricel d'après des conférences de Hervé Covès.



Le saviez-vous ? 

L'arbre le plus vieux du monde a 80 000 ans et se trouve dans l'Utah (USA). C'est en réalité une forêt de 40 000 arbres en surface, mais avec une seule et même racine sous terre.

Aide rénovation Centre-Bourg

FOREZ_EST
communauté
de communes

Programme "Mon centre-bourg"
**Aide à la rénovation
des centres-bourgs/centres-villes**

POUR QUI / POUR QUOI ?

- Particuliers ou copropriétés situés au sein d'une des 42 communes de Forez-Est,
- Projets de rénovation de logements vacants depuis au moins 2 ans en centre-bourg/centre-ville.

POUR QUELLES DÉPENSES ?

- Réhabilitation de logements vacants pour résidence principale ou location,
- Aide jusqu'à 40% du coût TTC des travaux, plafonnée à 5 000 €.



COMMENT PROCÉDER ?

Dossier à retirer sur demande à : amenagement@forez-est.fr
Ou sur : www.forez-est.fr, rubrique Habitat



Communauté de Communes de Forez-Est - www.forez-est.fr
Pôle Aménagement du territoire
13, avenue Jean Jaurès - 42110 Feurs
amenagement@forez-est.fr / 04 82 74 01 35

FOREZ_EST
communauté
de communes

Aide informatique

Conformément à notre plan de mandat, nous allons lancer l'opération « initiation à l'informatique en mairie ».

Ainsi, les personnes intéressées par ce service gratuit pour les habitants de notre commune, doivent se faire connaître en mairie. Il suffira de préciser le besoin comme par exemple :

- ✚ Se familiariser avec l'ordinateur et son environnement : clavier, souris, imprimante
- ✚ Savoir naviguer sur le net
- ✚ Se familiariser avec la messagerie
- ✚ Initiation aux déclarations officielles en ligne
- ✚ Installer une application sur son smartphone.
- ✚
- ✚ Autres à voir selon les demandes



Les personnes intéressées pourront apporter leur pc portable, leur smartphone ou autre et s'inscrire selon les permanences de quatre élus :

Valérie DA FONTE, Claudine FARGIER, Michel FAURE et Françoise MERLLIE.

Un poste informatique a été créé spécialement pour ce soutien informatique aux administrés.



INFOS COMMUNALES, ASSOCIATIVES & DIVERSES

A la moutarde oubliée !

*On ne peut pas oublier...
La période COVID où Patricia était là pour nous...
Soutenons nos commerces de proximité !*

*Rien ne remplace l'épicerie d'un village.
Du plus loin que je me souviens, elle a toujours existé.
J'allais y acheter des bonbons quand ma grand-mère me donnait 100 francs,
1 franc, en fait, elle parlait toujours en anciens francs.*

*Les épiciers, les épicières se sont succédés
depuis l'époque des malabars et des sucres d'orge.
Les francs sont devenus nouveaux puis euros,
A présent, c'est Patricia qui nous invite dans son épicerie.*

*On peut y trouver plein de choses et notamment les produits du terroir :
Miel, confitures, bières et pâtes à tartiner artisanales,
Charcuteries, fromages, viennoiseries et pâtisseries.*

*D'ailleurs ce matin, avant de partir travailler,
Je passerai chercher mon pain,
J'en profiterai pour prendre de la farine, des œufs, du jus de fruits.*

*Je veux crier haut et fort
Que notre épicerie vaut son pesant d'or
Qu'à trop vouloir courir pour avoir un prix,
Un jour, les villageois à leur jeu, seront pris.
Les commerçants alors auront plié bagages,
Et boutiques fermées, c'est la mort d'un village.*



Quiproquo

Retenez bien cette date du 9 avril, une belle journée en perspective.
Quand le théâtre s'invite à Saint-Médard avec différentes troupes :
Quiproquo
« Les casse-pieds » de Saint-Barthélemy-Lestra
« Lucky Resto » de Saint-Christo-en-Jarez

Bobine bar

« Bonjour à toutes et tous, le Bobine Bar a décidé d'élargir son équipe ! Nous souhaitons continuer l'aventure de ce bar associatif l'année prochaine, d'une part si notre budget nous le permet. Continuez donc à nous rendre visite car celui-ci est un peu tendu ! Et d'autre part si des personnes volontaires ont envie de rejoindre l'équipe des Boutonniers !

Nous recherchons :

- Des personnes qui souhaiteraient proposer un atelier le mercredi après-midi, à partir du mois de septembre (un atelier dans l'année par exemple), sur un thème couture ou bricolage ou fabrication d'objets divers. Faites-nous partager votre talent !
- Des personnes qui souhaiteraient assurer une présence le vendredi soir de temps en temps pour l'ouverture du bar. Vous pouvez vous engager de façon assez souple (1 fois par mois par exemple ou bien 4 vendredis de suite...) Tout est possible à condition de s'organiser bien à l'avance (réponse pour le 1er juin) pour engagement en septembre.
- Des personnes qui ont envie de proposer « une soirée spéciale », musique, jeux ou toute autre idée !
-

Nous sommes à l'écoute de toutes propositions sympas ! En échange de ce temps, nous vous disons à très bientôt ! Contactez-nous par email (boutonniers42@gmail.com) ou encore mieux, passez-nous voir un de ces jours ! »

Les Boutonniers

Les motards ont du cœur

Nous préparons la manifestation du 23 avril 2022 qui sera la 10ème édition.

Voici quelques chiffres du bilan des 10 ans

- ✚ 1715 motos ont participé à ces manifestations de solidarité et parcouru 120 000 kms sur les routes de 23 communes du Forez.
- ✚ 148000 Roses ont été distribuées
- ✚ 505 434 € de dons reversés à La ligue contre le cancer Comité Loire. Ce qui a permis de financer de multiples projets (cabine d'esthétique, achats de robot, activité physique adaptée, projets de recherche, aide financière aux malades et à leur famille etc...).
- ✚ 100 bénévoles accompagnent les motards et œuvrent à l'épilage des roses et à l'organisation de cette journée.



Si vous êtes motards n'hésitez pas, participer à cette belle journée de soutien, le but est de proposer aux habitants, une rose en échange d'un don minimum de 2 €. Le départ de la manifestation s'effectuera au départ de la salle de L'Escale de Veauche, le cortège final partira de Saint-Marcellin-en-Forez, parking espace le moulin à 17h30.

une.rose.un.espoir.forez@gmail.com / 06 27 67 56 20

Seul on va vite, ensemble on va loin !

Géocaching, une chasse au trésor ouverte à tous

Le géocaching est un jeu mondial qui consiste à trouver des « caches » (petites boîtes) dissimulées un peu partout dans la nature ou en ville.

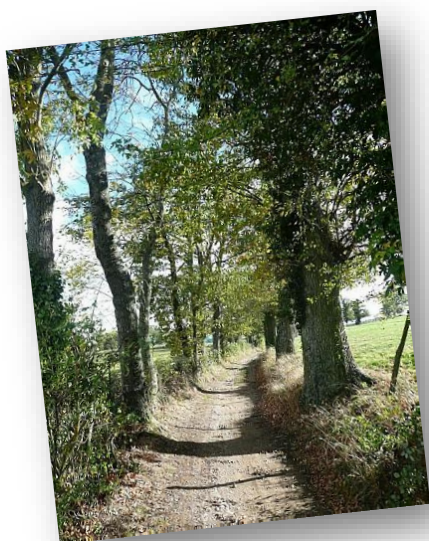
Ce concept permet de découvrir de nouveaux lieux, nouveaux paysages de façon originale et ludique. Il y a environ un an, un parcours géocaching a été créé sur Saint-Médard-en-Forez. Pour le découvrir, il suffit de télécharger l'application gratuite « géocaching ».



Ainsi vous aurez accès aux différentes positions GPS des caches dissimulées. Il ne vous reste plus qu'à choisir votre lieu de balade et c'est parti ! Avec l'arrivée des beaux jours et des vacances scolaires, voilà une bonne façon de motiver les enfants pour partir en promenade.

Pour plus d'informations : <https://www.geocaching.com>

Merci à Lucie GRANJON pour cette belle initiative...



SAINT-MEDARD-EN-FOREZ,

Un si beau village,

Notre village...



Le petit écho de la Com'

Cake citron

Temps de préparation : 20 minutes / Temps de cuisson : 40 min / Total : 1h

Ingrédients pour 1 cake :

175 g de sucre
120 g de beurre fondu
Le zeste d'un citron
3 œufs
150 g de farine
80 g de jus de citron (2 petits citrons)
1 demie cuillerée à café de levure chimique

Pour le glaçage :

25 g de jus de citron
130 g de sucre glace

Préparation :

Préchauffez le four à 170°C.

Mélangez brièvement ensemble le sucre et le beurre fondu. Contrairement à la plupart des recettes, il ne faut pas ici faire blanchir le mélange.

Prélevez le zeste du citron en faisant attention à ne pas toucher au ziste (le blanc). Le ziste donne de l'amertume aux recettes, ce qui gâche franchement le plaisir !

Ajoutez le zeste de citron, puis les œufs un à un. Incorporez ensuite la farine, la levure et le jus de citron.

Versez le mélange dans un moule beurré ou dans un moule en silicone.

Enfournez pour 30 à 45 minutes (j'ai eu besoin de 45). Afin de vérifier la cuisson, plantez la lame d'un couteau au centre du cake. Elle doit ressortir sèche. Dans le cas contraire, prolongez la cuisson de 5 minutes.

Démoulez et enveloppez le gâteau dans du film alimentaire en attendant qu'il refroidisse. Cela permettra de conserver son humidité, et donc son moelleux.

